

L'OTAN et les enjeux sécuritaires dans la région saharo-sahélienne à l'ère de la nouvelle donne géopolitique

by Rabah Aynaou¹



The Research Division (RD) of the NATO Defense College provides NATO's senior leaders with sound and timely analyses and recommendations on current issues of particular concern for the Alliance. Papers produced by the Research Division convey NATO's positions to the wider audience of the international strategic community and contribute to strengthening the Transatlantic Link.

The RD's civil and military researchers come from a variety of disciplines and interests covering a broad spectrum of security-related issues. They conduct research on topics which are of interest to the political and military decision-making bodies of the Alliance and its member states.

The opinions expressed are those of the authors and do not necessarily reflect the opinions of the North Atlantic Treaty Organization or the NATO Defense College.

Printed copies of this paper can be obtained by contacting Mary Di Martino at m.dimartino@ndc.nato.int

Research Paper
ISSN 2076 – 0949
(Res. Div. NATO Def. Coll., Print)
ISSN 2076 – 0957
(Res. Div. NATO Def. Coll., Online)

Research Division
NATO Defense College
Via Giorgio Pelosi, 1
00143 Rome – Italy

Jeffrey A. Larsen, PhD, Division Head
website: www.ndc.nato.int
Follow us on Twitter
at https://twitter.com/NDC_Research

Printed and bound by
DED'A srl
V.le Scalo San Lorenzo 55, 00185 Rome, Italy
www.dedaedizioni.it

Portions of this work may be quoted or reprinted without permission, provided that a standard source credit line is included. The Research Division would appreciate a courtesy copy of reprints. Please direct all enquiries to: m.dimartino@ndc.nato.int

Introduction

«Nous sommes conscients que les actes terroristes ainsi que le trafic d'armes et des stupéfiants et la traite des êtres humains dans toute la région du Sahel/Sahara menacent la sécurité régionale et notre propre sécurité».²

La nouvelle dynamique de l'après 2011 dans la région saharo-sahélienne interpelle plus que jamais la communauté internationale. Aujourd'hui, les raisons du regain d'intérêt pour le Sahel ne sont plus les crises de famine et de sécheresse, mais plutôt les déterminants de la recomposition géopolitique saharo-sahélienne. Tout d'abord, l'intervention de l'OTAN en Libye, aboutissant à la chute du régime du colonel Kadhafi en octobre 2011, constitue le point de départ du processus de transformation géopolitique au Sahel. Ensuite, la crise qui a secoué le Mali durant l'année 2012 et la détérioration de la situation politique et militaire au nord du pays, sont le résultat incontestable des développements politiques et surtout militaires en Libye.³ Cette évolution a lourdement pesé sur le Mali et s'est soldée par le coup d'État militaire de 2012. Enfin, l'opération Serval menée en 2013 par la France, appuyée par la communauté internationale, a pu libérer le nord du Mali des mains des groupes terroristes. Ces déterminants de la nouvelle donne géopolitique au Sahel témoignent, parmi d'autres, de la réémergence de la région saharo-sahélienne en tant que centre de préoccupations sécuritaires majeures aussi bien sous-régionales, régionales qu'internationales.

La configuration saharo-sahélienne est unique en son genre, et un bref examen de cet espace dans le sens élargi – le Grand Sahel – met en évidence

¹ Rabah AYNAOU, Docteur en droit public et enseignant chercheur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohammed Premier d'Oujda- Maroc. Les opinions exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne doivent être attribuées ni au Collège de Défense de l'OTAN, ni à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

² Déclaration du sommet du Pays de Galles des chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue au pays de Galles les 4 et 5 septembre 2014, [en ligne] URL:http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.html, consulté le 28/09/2014..

³ Cette crise, qui est actuellement au cœur des menaces sécuritaires au Sahel, a été davantage brouillée par la combinaison des demandes politiques et identitaires de l'Azawad (région nord-malienne réclamée par les Touaregs) et des alliances hybrides entre mouvements politiques, terroristes et activités criminelles.



des particularités, qui rendent difficile toute entreprise de définition. Pris dans sa dimension restreinte, champ de notre analyse, nous alignions le Sahel aux territoires du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie ou ce que l'on appelle «le noyau» du Sahel. Dans sa dimension large, cet espace englobe la bande allant de la Mauritanie à la Somalie, en passant au Nord par les Sud de l'Algérie et de la Libye et au Sud par les frontières nord du Nigéria et du Burkina Faso.⁴ Sous cette dimension, l'analyse s'avère complexe. Ce qui nous amène, pour des raisons de méthodologie, à exclure la Corne de l'Afrique de notre champ d'analyse.

Géographiquement, le Sahel est le territoire faisant le pont entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Il est à la fois le sud de l'Afrique du Nord et le nord de l'Afrique subsaharienne. C'est un espace qui abrite diverses composantes sociales nord-africaines et subsahariennes. Deux autres aspects sont à soulever dans l'analyse afin de circonscrire géopolitiquement le Sahel : ce dernier est ainsi à la fois un espace d'hétérogénéité et un espace en crise chronique.

Zone d'hétérogénéité : les clivages ethniques, socio-économiques et culturels, combinés au legs colonial, font du Sahel un espace de diversité avivée, de même, le clivage entre Sahel francophone et Sahel anglophone est toujours pesant. Les frontières actuelles, issues de la conférence de Berlin de 1885, exacerbent les tensions et les conflits frontaliers, dans le sens où «la nouvelle carte de l'Afrique politique restait néanmoins beaucoup plus géométrique qu'africaine. Elle était directement issue des cabinets diplomatiques européens et, pour une part non négligeable, de l'audace parfois irraisonnée de quelques hommes qui, sur le terrain, avaient infléchi la route qui leur était assignée.»⁵ Les deux qualificatifs, Sahel arabe/Sahel africain, sont la grande image, parmi d'autres, de la mosaïque ethnique et des fractures identitaires aux États du Sahel.»⁶ Aux clivages susmentionnés s'ajoutent

le Sahel nomade/pastoral et le Sahel sédentaire/agricole, qui sont un trait commun des États de toute la région. Conjugées les unes aux autres, ces disparités d'ordre politique, économique, ethnique, et culturel font du Sahel un espace exceptionnel en termes de richesses, mais aussi de risques.

Zone de crises politico-militaires et socio-économiques chroniques : les qualificatifs à connotation négative ne manquent pas pour désigner l'espace sahélien.⁷ C'est un espace en crise sur la scène internationale et son histoire semble (...) se caractériser par une série de catastrophes sur les plans politique, économique et social, mais aussi dans les domaines démographique, écologique et, désormais, sécuritaire.⁸ L'un des aspects distinctifs de la région saharo-sahélienne réside dans les multiples facettes de la crise politico-militaire et socio-économique. La configuration géopolitique du Sahel est ainsi celle d'une zone fragmentée et en proie à de multiples crises. Les particularités du Sahel évoquées ci-dessus — **hétérogénéité et crise chronique** — demeurent les repères d'enjeux énormes et des défis multiples pour la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

Dans cette analyse, nous mettrons en valeur, dans un premier temps, le Sahel en tant que nouvel enjeu sécuritaire pour l'OTAN, à travers l'analyse des différentes et multiples facettes des menaces qu'il recèle. Nous tracerons, dans un second temps, les pistes d'une nouvelle approche qui pourrait être appropriée pour l'Alliance vis-à-vis des crises au Sahel, en abordant la nécessité de la quête de reconnaissance⁹ de l'OTAN dans la région et les perspectives d'une collaboration étroite OTAN/organismes régionaux et sous-régionaux. Cet article conduira à des propositions qui seraient éventuellement plus adaptées, à notre sens, au contexte sécuritaire régional tout en prenant en considération les convergences des intérêts des différents acteurs.

⁴ Dans le sens large, la région saharo-sahélienne ou le grand Sahel est un vaste territoire, tampon d'environ 3 millions de km² liant l'ouest de la Mauritanie et l'est de la Somalie.

⁵ Christian Bouquet, «L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne», *les Cahiers d'outre-mer*, 222, Avril-Juin 2003, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 16 septembre 2014. URL: <http://com.revues.org/870>; DOI: 10.4000/com.870.

⁶ Cf. Pauline Poupard, «Identités religieuses, ethniques, tribales au cœur des crises», *Questions internationales*, n°58, La Documentation française, novembre-décembre 2012.

⁷ Zone de crise, poudrière, arc de perturbations, Sahélistan, zone d'instabilité, cocktail explosif, zone piégée, zone de non-droit, zone d'insurrection, terrain instable, etc. sont quelques-uns des qualificatifs employés pour désigner l'espace sous étude.

⁸ Vincent Bonnacese et Julien Brachet, «Crises et chuchotements au Sahel, les «crises sahéliennes» entre perceptions locales et gestions internationales », in *Politique africaine*, n°130, juin 2013, p.6.

⁹ La reconnaissance de l'Alliance dans la région est la perception selon laquelle l'OTAN peut recevoir le consentement des ensembles et sous-ensembles en Afrique. C'est une sorte de «légitimité» qui permet à l'Alliance d'agir en tant que partenaire.



La carte de la région saharo-sahélienne dans sa dimension restreinte, s'aligne aux territoires du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie ou ce que l'on appelle « le noyau » du Sahel. Dans sa dimension large, cet espace englobe la bande allant de la Mauritanie à la Somalie, en passant au Nord par le Sud de l'Algérie et de la Libye, et au Sud par les frontières nord du Nigeria et du Burkina-Faso.

(Source : author)

I. LE SAHEL : NOUVEL ENJEU POUR L'OTAN

Selon l'ancien secrétaire général de l'OTAN, M. Rasmussen, les défis auxquels le Sahel fait face sont nombreux: «Nous sommes confrontés à un monde dangereux où les menaces sont complexes, imprévisibles et interconnectées. Les nouveaux défis, tels que le terrorisme, les États défailants, les cyber-attaques, les attaques de missiles. Et les anciens défis, mais dans de nouvelles formes, tels que les tentatives de redessiner les frontières par la force.»¹⁰ Le Sahel actuel incarne bien les propos de Rasmussen: de l'interconnexion des crises à la multitude des menaces transnationales et aux États fragilisés, ce qui pèse énormément sur la sécurité et la stabilité régionales. Deux dynamiques négatives majeures dominent la zone et défient la communauté internationale. D'une part, l'interconnexion des crises, corroborée par l'enchaînement des évolutions (A). D'autre part, la transnationalité de la menace, exacerbée

par des acteurs locaux et qui pèse sur l'ensemble des acteurs (B).

A. L'OTAN face à l'interconnexion des crises au Sahel

L'interconnexion des crises est au centre de la problématique sécuritaire dans la région saharo-sahélienne. La chronologie des événements déclenchés après 2011 a révélé l'effet domino dans la région. Deux processus de déstabilisation parallèles et reliés ont été provoqués : le chaos libyen et la crise malienne ; deux bouleversements qui risquent d'avoir un impact déstabilisateur sur toute la région.

■ Le chaos libyen : l'effet boule de neige dans la région

En octobre 2011, la chute du régime libyen, suivie d'un retour des combattants maliens touaregs qui avaient servi sur le front Libyen et dont le contrecoup est la montée en puissance du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL), ont permis des attaques contre l'armée régulière malienne qui, fragile et sous-équipée, a perdu le contrôle sur le nord du Mali.

À première vue, ces événements n'ont rien de commun. Mais en réalité, ces trois dynamiques déclenchées sont interdépendantes. Si on songe à la question suivante où sont passés les armes et les combattants étrangers lors de la crise libyenne? Des milliers d'armes et de munitions qui se jouent des frontières transitent par le Niger, le Tchad ou le Soudan pour finir entre les mains des groupes terroristes. »¹¹ Suite à cette nouvelle donne, « l'État islamique d'Azawad » voit le jour au nord du Mali.¹² La Libye de 2014 ressemble à celle de 2011, la situation penche vers une guerre civile générale dont les symptômes sont bien présents :

— avec deux parlements et deux gouvernements en place, l'instabilité politique est en grande partie nourrie par la concurrence entre différents pôles au pouvoir.

— Le réveil des identités mises en sommeil depuis plus de quarante ans (des clivages idéologiques, identitaires, et religieux qui aggravent les divisions libérales/ islamistes, les revendications régionalistes Est /Ouest / Sud/, Amazighs/Arabes et Arabes/ africains).¹³

¹⁰ Discours de Fogh Rasmussen, *The NATO Transformation Seminar*, Paris, 8 avril 2014, [En ligne] URL: http://www.nato.int/cps/fr/natohq/opinions_108909.htm?selectedLocale=fr, consulté le 30/09/2014. Notre traduction.

¹¹ Seidik Abba, Remi Carayol, Vincent Duhem, et Joan Tiloune, «Terrorisme, l'effet domino», *Jeune Afrique*, n°2785, 25 au 31 mai 2014, p.34.

¹² *Le Figaro*, «Nord- Mali : la rébellion crée un État islamique», [en ligne] URL: <http://www.lefigaro.fr/international/2012/05/27/01003-20120527ARTFIG00058-nord- Mali -la-rebellion-cree- un - et -at-islamique.php>, consulté le 24/10/2014.

¹³ Le sud libyen est confronté à des conflits intertribaux mettant en confrontation des tribus arabes à des groupes Toubous et Touareg.



— Le défi des milices armées : nonobstant les efforts et l'appel des dirigeants libyens,¹⁴ les milices continuent de défier les gouvernements en place et sèment le chaos.

— L'apparition de groupes extrémistes comme acteurs internes redoutables, tels que le groupe terroriste d'Ansar Al-Chariaa qui a revendiqué l'attaque contre l'ambassade des États-Unis le 11 septembre 2012.

La crise chronique combinée à des facteurs endogènes structurels — hétérogénéités — et exogènes de perturbation — flux de combattants et d'armes après la chute du régime libyen et implication des acteurs étrangers — font de la région une zone propice aux activités terroristes et criminelles et une source de menaces réelles et multiples pour la communauté internationale. Le « clonage »¹⁵ des groupes extrémistes, qui profitent des demandes politiques et économiques des différentes composantes ethniques, justifie l'ampleur des défis sécuritaires dans la région. Le constat actuel d'un climat d'insécurité en Libye risque de déstabiliser la région et de frayer le chemin à un deuxième État « islamique », cette fois-ci au Sahel.

■ La crise malienne : le maillon de déstabilisation régionale

La crise malienne, la partie émergée de l'iceberg des crises saharo-sahéliennes, risque, à défaut d'une réponse de la communauté internationale, de mettre en cause toutes les chances de stabilité déjà précaire dans la région. Nonobstant la libéralisation du Nord malien et la réussite de l'opération Serval,¹⁶ la situation reste toujours fragile. En témoigne l'augmentation du nombre d'attaques contre le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).¹⁷

La crise au Mali est profonde. Elle combine diverses sources de dérèglement, comme les faiblesses institutionnelles, les fragilités socio-économiques, les demandes séparatistes et l'inertie face à la montée en puissance des groupes extrémistes. Certes, depuis 2012

la situation s'est améliorée, mais les déterminants négatifs de l'avant crise qui ont conduit au chaos persistent toujours :

— Le retrait suspect des combattants d'AQMI, du MUJAO et d'Ansar Eddine face à l'offensive française en 2013 ouvre la voie aux incertitudes : les groupes terroristes initiés à l'environnement sahélien exploitent leur potentiel de mobilité dans la zone. Ils optent pour d'autres scénarios de lutte tels la guérilla qui se professionnalise, et mettent en danger les missions de l'ONU et les efforts de stabilisation.¹⁸

— La situation de non-droit prévalant au sud de la Libye et au nord du Mali et du Tchad : les origines de cet état de fait sont à la fois inhérentes à la géographie du Sahel et au contexte d'instabilité dans les espaces liant la Libye, le nord du Mali et du Tchad.

— Les relations hybrides entre institutions politiques et militaires au Mali : le poids militaire sur la scène politique est manifeste au Mali, « le politique est de plus en plus souvent traversé, voire orienté, par le militaire, qui s'installe également dans le diplomatique. »¹⁹ Les divisions au sein de l'armée sont à l'origine des tractations entre les militaires maliens et aboutissent souvent à l'instabilité institutionnelle.

— La persistance des revendications Touareg :²⁰ jusqu'à aujourd'hui, rien n'est encore réglé au nord du Mali. L'échec des négociations politiques entre les différentes parties au conflit entérine le postulat de l'avant crise.

Cet état des lieux au Sahel n'exclut, en aucun cas, le risque de propagation de la violence. Les indices sont déjà présents et la chronique de déstabilisation mutuelle a frappé dans la région. Le Mali n'est pas le seul pays à avoir été affecté par la crise libyenne. La Mauritanie, le Niger, le Tchad, plus deux autres États de l'Afrique du Nord (Algérie et Tunisie) risquent, eux aussi, les rebondissements et conséquences de la crise susmentionnée.

¹⁴ Le premier ministre Abdellah al-Thini a fait appel aux Nations-Unies pour éradiquer ce fléau. Déclaration du 29 mars 2014 in *Diplomatie*, n°69, juillet-août 2014, p. 26.

¹⁵ On assiste ces dernières années à une montée en puissance des groupes islamistes radicaux au Sahel tels que: Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Eddine, Boko Haram, et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

¹⁶ L'opération *Barkhane*, le relais de l'opération *Serval*, a officiellement été lancée le 1^{er} août 2014 dans le cadre de la « régionalisation » des opérations de contre-terrorisme.

¹⁷ Selon le gouvernement tchadien, le contingent de la force de l'ONU est utilisé comme bouclier aux autres forces de la MISNUSMA, positionnées plus en retrait. A noter que pour le seul mois de septembre 2014, dix soldats tchadiens de l'ONU ont été tués au Mali.

¹⁸ *Le Monde*, « les islamistes frappent de nouveau dans le nord du Mali », 03 octobre 2014, p.4.

¹⁹ André Bourgeot, « Mali : un État à construire », op.cit., p.34.

²⁰ La première rébellion touareg remonte à 1916/1917, la deuxième à 1963/1964, la troisième à 1990/1995, la quatrième à 2006/2007 et la cinquième à 2012.



B. Les États membres de l'OTAN face aux menaces transnationales

Les États africains n'échappent pas aux logiques de transformation des dimensions de la criminalité, celle de passer d'une criminalité interne à une criminalité transnationale organisée. Les déterminants de cette conversion de la criminalité au Sahel sont schématiquement saisissables. Tout d'abord, la fragilité ou l'absence du pouvoir étatique face au potentiel des groupes criminels et terroristes ; ensuite, le contexte de crise socio-économique et, enfin, le durcissement des contrôles sur les routes traditionnelles des trafiquants sur les côtes ouest de l'Europe.

■ Crime organisé : la menace régionale

Selon un rapport de l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC), les insurgés et les extrémistes qui sévissent dans le Sahel se sont enrichis grâce au trafic de cocaïne dans l'ensemble des régions qu'ils contrôlent. Il est d'ailleurs possible que ces revenus aient contribué à alimenter la récente rébellion au Mali.²¹ Devenue en quelques années une zone de transit entre l'Afrique de l'Ouest et l'espace méditerranéen, la région est actuellement en proie aux activités criminelles qui profitent, d'une part, des routes maritimes et aériennes liant l'Amérique latine à l'Afrique de l'Ouest et, d'autre part, des liens avec des groupes terroristes qui contrôlent les couloirs d'acheminement.²² Cet état des lieux au Sahel met en exergue l'éventuel « pacte » entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Aux vulnérabilités structurelles fréquentes de la région s'ajoute le fardeau du crime organisé. Ce dernier devient concurrent du pouvoir et érode la notion de souveraineté étatique au Sahel. La transnationalité de la menace accentuée par la porosité et l'absence ou la relativité du rôle des frontières, déclenche les processus de déstabilisations régionales et sous-régionales défavorables aux efforts de sécurisation.²³ Toujours selon l'ONUDDC, le fléau de criminalité organisée, qui implique des

activités de trafic de drogue, de trafic d'armes, de traite des êtres humains, de piraterie et de trafic de cigarettes, est devenu une menace réelle pour la paix et la sécurité régionale et sous-régionale.²⁴

L'incapacité des États à faire face aux menaces de caractère transnational dans la région oblige à revoir l'approche de gestion adoptée jusqu'à présent par différents intervenants. Dans cette perspective, l'OTAN aura certainement une mission cruciale à accomplir, et ce, en coordination avec les initiatives onusiennes et régionales. Déjà, lors du sommet de Lisbonne de l'OTAN, les États membres ont consacré le principe de partenariat en tant que cadre convenable de discussion et de coopération possible avec des États tiers. Cette approche a été réitérée dans la déclaration du sommet du Pays de Galles, selon laquelle les membres de l'OTAN « conscients que les actes terroristes ainsi que le trafic d'armes et de stupéfiants et la traite des êtres humains dans toute la région du Sahel/Sahara affectent la sécurité régionale et notre propre sécurité (...) l'OTAN est prête à examiner, si les pays concernés lui en font la demande, les domaines dans lesquels elle peut contribuer à faire face à ces défis, en totale coordination avec les efforts de l'ONU et de l'UE, et ceux entrepris aux niveaux régional et bilatéral. »

L'opération *Ocean Shield* de l'OTAN, menée dans le cadre de la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique, a amélioré le niveau général de sécurité dans cette région et elle est un modèle de réussite de l'approche de concertation dans la lutte contre le crime organisé. Transposer le modèle *Ocean Shield* pour la lutte contre le crime organisé transnational au Sahel à travers la création de synergies avec les autres initiatives de lutte dans la région est fortement envisageable.

■ Déplacement des populations : le nouveau défi régional

La mobilité est de plus en plus amplifiée par le contexte d'instabilité dans la région après 2011. Malgré les

²¹ Rapport de l'ONUDDC, *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, février 2013, [en ligne], URL: www.unodc.org/documents/data-and-analysis/west_africa_TOCTA_2013_FR.pdf consulté le 03/10/2014.

²² Brook A. Smith Windsor, Jose Francisco Pavia, "From the Gulf of Aden to the Gulf of Guinea: A new Maritime Mission for NATO", NDC, Rome, n°100, janvier 2014.

²³ Le fléau de criminalité organisée qui implique des activités de trafic de drogue, de trafic d'armes, de traite des êtres humains, de piraterie et de trafic de cigarettes est devenu une menace réelle pour la paix et la sécurité régionale et sous-régionale, selon le rapport de l'ONUDDC, op.cit.

²⁴ Depuis 2007, l'ONUDDC estime que le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest est une menace pour la stabilité et le développement [en ligne], URL: http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/west_africa_cocaine_report_2007-12_fr.pdf, consulté le 07/10/2014.



efforts de sauvetage dans le cadre de l'opération italienne *Mare Nostrum*, le nombre de morts des migrants en méditerranée a atteint 3 072 en 2014, selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Ces drames, contrecoups de l'instabilité régionale, s'aggravent davantage par le développement des activités des passeurs et par la déficience du contrôle des côtes de départ sur la rive Sud de la méditerranée. Selon le HCR, l'intensification des combats en Libye pousse des dizaines de milliers de personnes à fuir.²⁵

La déstabilisation dans la région saharo-sahélienne entraîne de larges mouvements de déplacement interne ou à destination des espaces nordiques. Ces flux entraînent l'internationalisation des risques dès qu'ils combinent demandeurs d'asile, migrants économiques, mais aussi des membres des réseaux criminels. L'augmentation des flux migratoires affectera inévitablement les deux espaces saharo-sahélien et euro-méditerranéen.

Dans l'espace euro-méditerranéen : le drame de Lampedusa du 13 octobre 2013 illustre bien malheureusement l'ampleur du défi. La Libye où l'État est déliquescence est devenue la base de départ d'un nombre important de migrants irréguliers à destination de l'Europe. Deux tragédies, celle d'octobre 2013 (Lampedusa) et celle de la Sicile de septembre 2014, ont donné respectivement naissance aux deux opérations *Mare Nostrum* et «Frontex plus», dédiées au renforcement du contrôle sur les côtes italiennes. Cependant, les deux opérations se limitent au sauvetage et à la protection des vies humaines à la mer. En fait, ce sont des solutions limitées aux conséquences de la crise et non à la crise elle-même.

Dans l'espace saharo-sahélien : ici, le risque s'aggrave encore plus lorsqu'on tient compte des difficultés des États de la région de gérer les flux massifs des populations. Ces États, qui connaissent des fragilités chroniques, n'arrivent pas à supporter le fardeau des personnes déplacées.²⁶

Il est établi qu'une alliance existe entre des réseaux de trafic de drogue et des mafias de passeurs de migrants irréguliers dans la mesure où les trafiquants et migrants

irréguliers suivent les mêmes itinéraires. Les opérations de démantèlements de ces réseaux révèlent la vérocité des liens entre terrorisme, trafic de drogue, traite des personnes et migration irrégulière. Les questions inhérentes aux déplacements des populations au Sahel dépassent largement la dimension de cet espace et suscitent des soucis au-delà de ses propres frontières.

II. POUR UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE ET CONCERTÉE DE L'OTAN DANS LA RÉGION SAHARO-SAHELIENNE

Les répercussions des deux crises libyenne et malienne sur les dynamiques géopolitiques au Sahel sont indéniables. Les évolutions ont révélé la vulnérabilité des États de la région et l'ampleur de la crise. Le lien de causalité qui laisse les États devant le risque réel de propagation de la violence exacerbe la dynamique négative dans la région.

Le rôle des différents acteurs – OTAN et États du Sahel notamment – sera primordial dans la stabilisation de cet espace. Les perspectives d'un éventuel engagement de l'OTAN vis-à-vis de la région dépendent, à notre sens, de deux processus/conditions, tout d'abord la reconnaissance de l'OTAN dans la région saharo-sahélienne (A) et ensuite le renforcement, la dynamisation des cadres existants et l'institutionnalisation de nouveaux partenariats OTAN/États du Sahel (B).

A. La reconnaissance de l'OTAN dans la région saharo-sahélienne

La désapprobation africaine ferme vis-à-vis de l'opération de l'OTAN en Libye interpelle toujours les États de l'Alliance à chercher une assise de légitimité auprès des différents acteurs régionaux et sous régionaux. Pour atteindre cet objectif, les États membres de l'OTAN devraient s'activer à deux niveaux, celui de la quête de la reconnaissance à travers la stabilisation de la Libye et l'effacement des séquelles de l'*Unified Protector*, et celui de la valorisation de l'image non militaire de l'Alliance.

²⁵ À titre d'exemple selon le HCR, « plus de 350 000 personnes ont fui leur maison au Mali depuis l'éruption des combats (...) les familles ont trouvé refuge dans les pays voisins, en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Des civils ont également fui vers la Guinée ou le Togo. Environ 200 000 personnes sont également déplacées internes au Mali ». Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime que les combats entre des groupes armés rivaux en Libye ont provoqué le déplacement forcé de près de 290 000 personnes dans ce pays, dont 100 000 au cours des trois dernières semaines, document publié le 10 octobre 2014, [en ligne], URL:<http://www.unhcr.fr/5437fad8c.html>, consulté le 16/10/2014.

²⁶ Cf. la publication du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [en ligne], URL:<http://www.unhcr.fr/pages/4f7aa7206.html>, consulté le 16/10/2014.



▪ **Le succès de l'OTAN en Libye, gage de reconnaissance en tant que partie prenante essentielle pour la stabilisation du Sahel**

C'est en octobre 2011, quelques jours après la mort du Colonel Kadhafi, que le Conseil de l'Atlantique Nord a pris la décision de mettre un terme à l'opération *unified Protector*. Pour l'OTAN, les objectifs de l'opération ont été accomplis par la fin de quarante-deux ans de dictature libyenne. Cependant, les développements politiques et militaires post-2011 ont révélé l'extrême fragilité de la situation sécuritaire en Libye. Ce constat est exprimé dans les termes suivants: « *nous sommes profondément préoccupés par les violences actuelles et la dégradation de la situation de sécurité en Libye, qui menacent de nuire aux objectifs pour lesquels le peuple libyen a enduré tant de souffrances, et qui représentent une menace pour l'ensemble de la région* »²⁷; ce qui résume l'intérêt et la préoccupation de l'OTAN vis-à-vis de la crise libyenne.

Certes, l'apport de l'OTAN était décisif dans le conflit libyen et, surtout, dans la protection des populations à Benghazi. Cependant, cet appui était, de notre point de vue, limité et réduit à des objectifs immédiats. **La question est donc de savoir comment mettre au point des mécanismes de stabilisation en Libye et par conséquent dans toute la région saharo-sahélienne.**

La poursuite des efforts de stabilisation en Libye par l'OTAN est une épineuse aventure. Mais elle ne signifie pas le déploiement d'une 2^{ème} opération *Unified Protector*. La situation en Libye exige des États de l'Alliance de faire appel aux partenaires régionaux. Ce recours aux différents acteurs et partenariats OTAN/UE/ONU/LEA/UA est envisageable.

Avec l'Union européenne (UE) : Déjà le 22 mai 2013 dans le cadre de l'approche globale de l'UE visant à appuyer la reconstruction du pays après le conflit et dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), le Conseil de l'UE a donné son feu vert pour une mission d'assistance de l'UE pour une gestion intégrée des frontières en Libye.²⁸

Les assises de la coopération OTAN/UE ne manquent pas. Ainsi en est-il de la Déclaration OTAN/UE sur la PESC du 16 décembre 2002 et des arrangements «Berlin

plus», adoptés le 17 mars 2003. Le nouveau concept stratégique formulé au sommet de Lisbonne en 2010 qualifie l'Union européenne de « partenaire unique et essentiel », soulignant qu'une « Union européenne active et efficace contribue à la sécurité globale de la zone euro atlantique. » Tous ces éléments tracent la voie à d'éventuelles démarches concertées OTAN/UE en Libye.

Avec l'ONU : la valeur ajoutée de l'OTAN sera aussi considérable, en particulier au vu de la résolution 2009 (2011) du CSNU créant la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL). Celle-ci a été mandatée pour épauler et soutenir les efforts faits par la Libye afin de rétablir l'ordre et la sécurité publiques et promouvoir l'état de droit ; entamer une concertation politique ; encourager la réconciliation nationale ; lancer la rédaction de la constitution et le processus électoral ; défendre et protéger les droits de l'homme, notamment ceux des personnes appartenant à des groupes vulnérables ; et soutenir la justice transitionnelle.²⁹

Avec la Ligue des États Arabes : La coordination OTAN /LEA lors de la crise libyenne de 2011 pourrait servir toujours et encore dans le dénouement du conflit. Les États arabes sont convenus de la nécessité de mettre en place une vision arabe unifiée pour soutenir le dialogue libyen et rétablir la sécurité et stabiliser les institutions. Devant la complexité de la crise libyenne et le risque inhérent d'exportation de la violence dans toutes les directions, des pistes de réflexion se dessinent. Tout d'abord, mettre en valeur les capacités et l'expérience de l'Alliance en opérations post-conflit (aider au désarmement de toutes les milices libyennes et fournir un soutien concret aux autorités libyennes dans la réintégration des combattants dans la nouvelle Libye). Ensuite, établir des relations de confiance avec les États voisins.

Le contexte actuel constitue une menace réelle à la stabilité et la sécurité dans les espaces voisins et l'apport de l'Alliance aux initiatives de stabilisation de la Libye aura deux grands avantages. D'une part, la stabilisation de la Libye, composante essentielle du paysage nord-africain et sahélien, affectera positivement sans doute les efforts de stabilisation dans toute la région. D'autre part, l'acquisition par l'OTAN de la reconnaissance auprès

²⁷ Déclaration du sommet du Pays de Galles, op.cit.

²⁸ Mission de l'Union européenne d'assistance aux frontières (EUBAM) en Libye, cf. http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eubam-libya/index_fr.htm.

²⁹ Résolution S/RES/2009 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6620^{ème} séance, le 16 septembre 2011. Le mandat de la MANUL, établi pour une période initiale de trois mois, sera prorogé par plusieurs résolutions du CSNU dont la dernière est la résolution S/RES/2144 (2014) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7136^{ème} séance, le 14 mars 2014.



des acteurs régionaux fournira l'assise indispensable aux éventuelles initiatives de coopération.

■ L'OTAN face à l'exigence de valorisation du «non-militaire» au Sahel

C'est dans le contexte du durcissement de la posture militaire de l'Alliance et de la crise de Suez en 1956 que les « Trois Sages »³⁰ ont présenté leur rapport. Ils estimaient que « Dès les origines de l'OTAN, il fut reconnu que si une coopération dans le domaine de la défense était la première et la plus urgente des nécessités, cette coopération ne suffisait pas. (...) la sécurité est, à notre époque, bien plus qu'un problème militaire. Des consultations politiques et de la coopération économique, la mise en valeur des ressources, le progrès de l'éducation et de la compréhension des peuples, tout cela peut être aussi important, voire plus important, pour la sécurité d'une nation. »³¹ Malgré la pensée des sages, les opérations de l'Alliance en Afrique dénotent, sans ambages, l'aspect militaire de l'organisation.³²

Certes, la valorisation de l'image non-militaire de l'OTAN ne sera pas aisée. Il n'en demeure pas moins qu'elle est envisageable et sera conditionnée par la capacité de l'Alliance à s'adapter aux enjeux du XXI^{ème} siècle, telles qu'adoptées par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de l'OTAN de Lisbonne.

L'OTAN est déjà dotée d'un Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC), le principal organe dans les plans civils d'urgence, qui dispose d'un instrument opérationnel, en l'occurrence le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC).³³ Celui-ci devrait être le fer de lance de l'action de l'OTAN dans la région sous étude. Envisager des missions non-militaires dans le cadre des plans civils d'urgence serait un pas constructif dans la quête de la reconnaissance dont nous parlons. Une telle démarche aura également le mérite de situer conceptuellement la présence de l'OTAN dans la région.

L'apport non-militaire de l'Alliance en Afrique et au Sahel,

limité jusqu'à présent au cadre restreint de la formation, devrait être multidimensionnel. L'élargissement des intérêts de l'OTAN aux questions de protection des valeurs de démocratie, des droits de l'Homme et la promotion de la bonne gouvernance apportera beaucoup en termes de stabilité et de sécurité dans la région. La création de forums et de liens de dialogue où les différents acteurs (universitaires, militaires, ONG, médias, etc.) peuvent apporter leurs contributions consolidera la position de l'Alliance en tant qu'organisation non exclusivement militaire dans la région. La conformité des intérêts de l'Alliance avec les aspirations des populations de la région seront les conditions *sine qua non* pour faire sortir l'Organisation de son « cloisonnement militaire ». Dans ce sens, deux perceptions sont envisageables : d'abord le soutien aux efforts de l'UE et ensuite la synchronisation des initiatives.

- **L'apport aux initiatives de l'UE au Sahel** : Malgré la volonté de développer certaines dimensions de coopération avec les voisins du Sud (DM, signature d'un accord de siège avec l'UA), l'Alliance ne peut répondre à elle seule aux exigences de stabilité et de sécurité au Sahel. Cependant, tant que les États membres de l'OTAN et de l'UE partagent les mêmes valeurs et sont convaincus de l'indivisibilité de la sécurité dans toutes ses dimensions (économique, humaine, politique, sociale) et tant que diverses missions de l'UE sont en cours au Sahel, l'OTAN et l'UE se doivent d'instaurer une coopération étroite dans la région.³⁴

Au Niger, la mission PSDC civile (EUCAP Sahel-Niger), lancée à la demande du gouvernement nigérien à l'été 2012, constitue un élément important de la stratégie de l'UE au Sahel. EUCAP Sahel-Niger contribue à mettre en place une approche intégrée, cohérente, durable et centrée sur les droits de l'Homme en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée entre les différents intervenants nigériens dans le domaine de la sécurité. La mission apporte un soutien aux autorités nigériennes dans le renforcement de leur dispositif par le biais du conseil et de la formation.³⁵

³⁰ Les « Trois Sages » étaient les ministres des Affaires étrangères du Canada, M. Lester B. Pearson, de l'Italie, M. Gaetano Martino, et de la Norvège, M. Halvard Lange.

³¹ Rapport du « Comité des trois » ou « Comité des trois Sages », OTAN, 13 décembre 1956, [en ligne], URL: http://www.nato.int/archives/committee_of_three/index.html, consulté le 30/09/2014.

³² C'est la première fois dans l'histoire de l'alliance que la coopération non militaire au sein de l'OTAN a été mise en l'avant, ce qui a été considéré comme une avancée majeure s'agissant de l'immixtion de l'OTAN dans le domaine non militaire.

³³ Manuel Logistique de l'OTAN, [en ligne], URL: www.nato.int/docu/logi-en/logistics_hndbk_2012-fr.pdf, consulté le 17/10/2014.

³⁴ L'Union européenne est le premier bailleur de fonds au Sahel, plus de 3 milliards d'euros d'aide internationale (3,2 Mrd EUR) ont été promis à la conférence du 15 mai « Ensemble pour le renouveau du Mali ».

³⁵ Cf. EUCAP Sahel-Niger, [en ligne], URL: http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eucap-sahel-niger/index_fr.htm, consulté le 17/10/2014.



Au Mali, l'UE a lancé le 18 février 2013 la mission de formation des forces armées maliennes (EUTM- Mali) pour : a) rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et démocratique par la mise en œuvre de la feuille de route adoptée le 29 janvier 2013 par l'Assemblée nationale ; b) aider les autorités maliennes à exercer pleinement leur souveraineté sur l'intégralité du territoire ; c) neutraliser la criminalité organisée et la menace terroriste.³⁶

Dans la dimension large du Sahel, on notera la mission EUTM-Somalie lancée en vue de contribuer au renforcement du gouvernement fédéral de transition et des institutions de ce pays.³⁷ Outre l'EUTM-Somalie, l'UE dispose d'une force navale placée sous sa direction (EUNAVFOR Somalie)³⁸ - l'opération *Atalanta* contribue à prévenir et à décourager la piraterie et à assurer la protection des navires vulnérables. L'UE contribue également au renforcement des capacités de la police côtière et du système judiciaire en Somalie, et ce, par l'intermédiaire de sa mission civile régionale EUCAP Nestor.³⁹

- Synchronisation avec les opérations de l'UE dans le sahel : l'abondance des initiatives dans la région saharosahélienne exige la gestion coordonnée des différentes interventions. À cet égard, la synchronisation est la clef de voûte de la réussite des efforts de stabilisation. Comme on l'a déjà souligné, les termes de référence pour une coopération OTAN/UE ne manquent pas : la déclaration OTAN/UE sur la PESC et les arrangements « Berlin plus » constituent la plate-forme d'une coopération étroite des deux organisations dans la région. L'OTAN et l'UE ont deux visions différentes ayant toutefois le même objectif, celui de stabilisation et de sécurisation du Sahel. La synchronisation évitera la duplication des initiatives et le gaspillage des ressources. L'apport de l'UE en matière de développement économique et politique dans le cadre des multiples missions⁴⁰ combiné à l'apport de l'OTAN en matière de sécurité et de défense seront déterminants dans le processus de stabilisation du Sahel.

B. Le renforcement et l'institutionnalisation des partenariats OTAN/États du Sahel

les développements politiques et militaires récents au Sahel exigent de l'OTAN de prendre conscience, d'une part, de la nécessité du renforcement et de mobilisation des partenariats existants — (DM) — et ensuite d'entreprendre de nouvelles initiatives de coopération, soit dans le cadre plus large de l'Union africaine, soit dans celui sous-régional de la CEDEAO et de la CEN-SAD, ou encore dans un cadre plus restreint à savoir le G5 du Sahel.

■ L'OTAN face à l'impératif de valorisation et de mobilisation du Dialogue méditerranéen

Sans revenir au contexte historique du Dialogue méditerranéen (DM), à son fonctionnement et à ses réalisations, contentons-nous d'analyser deux points de dysfonctionnement du seul partenariat existant liant des États africains à l'OTAN. Il s'agit, d'une part, des limites de l'approche actuelle de coopération entre l'OTAN et les États du Maghreb participant au DM et, d'autre part, de l'absence de mobilisation desdits États par rapport aux enjeux sécuritaires dans le cadre plus large du Sahel.

○ Redéfinir les approches de travail au sein du Dialogue méditerranéen

Le DM regroupe sept États, parmi lesquels cinq sont géographiquement africains et dont quatre sont membres de l'Union africaine : Mauritanie, Algérie, Tunisie et Égypte.⁴¹ Jusqu'à présent, le DM est le seul cadre institutionnel qui met en relation des États de l'Afrique du Nord et l'OTAN. C'est minime au regard des défis sécuritaires dans la région, mais c'est opportun pour les deux ensembles dans la perspective d'approfondir leur coopération.

Les liens Sahel/Maghreb sont historiques, culturels, religieux et économiques. Les deux espaces sont indissociables et font partie de cette logique géographique maghrébine, méditerranéenne et africaine. Il est difficile de positionner le Sahel dans un cadre restreint. À cette fin, les initiatives concertées et de « couplage » États nord-

³⁶ Cf. EUTM- Mali, [en ligne], URL:http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eucap-sahel-Mali/index_fr.htm, consulté le 23/10/2014.

³⁷ Cf. EUTM-Somalie, [en ligne], URL:http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eutm-so-Mali/index_fr.htm, consulté le 23/10/2014.

³⁸ Cf. EUNAVFOR Somalie, [en ligne], URL:http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eu-navfor-so-Mali/index_fr.htm, consulté le 23/10/2014.

³⁹ Cf. EUCAP Nestor, [en ligne], URL:http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eucap-n-et-or/index_fr.htm, consulté le 23/10/2014.

⁴⁰ Notamment, la mission PSDC civile EUCAP Sahel-Niger, la mission de formation des forces armées Maliennes EUTM Mali, EUTM Somalie et opération *Atalanta*, « Frontex Plus » et EUBAM Libye.

⁴¹ Le Maroc s'est retiré de l'OUA en 1984 et sa position demeure la même vis-à-vis de l'UA.



africains du DM/États sahéliens ne pourraient être que stabilisatrices.

Le bilatéralisme structurant le DM met en cause le concept de concertation et les opportunités d'un rapprochement intermaghrébin. Bien évidemment, l'OTAN ne reconnaît pas le Maghreb comme entité à part entière, mais comme États pris individuellement.⁴² Cette démarche, qui trouve son origine dans le principe de non-imposition, affecte l'efficacité de coopération au sein du DM. Partir du postulat selon lequel les problèmes de sécurité et d'instabilité dans le cadre du DM ne peuvent se résumer à la vision de bilatéralité OTAN/États d'Afrique du Nord pris individuellement, pourrait conduire l'Alliance à encourager les approches multilatérales et d'intégration de la région dans la configuration régionale large saharo-sahélienne.⁴³

Le défi est énorme eu égard aux limites du DM et à l'approche actuelle de l'OTAN qui consiste en une coopération flexible dépendant de la volonté du partenaire ;⁴⁴ dès lors, l'OTAN devrait redéfinir les modes de collaboration verticale et bilatérale avec les États du DM et plus précisément ceux de l'Afrique du Nord.⁴⁵

○ L'OTAN et l'exigence de mobilisation dans le cadre du Dialogue méditerranéen

Dès le début de la crise libyenne, les divergences des points de vue entre les États maghrébins du DM ont été manifestes.⁴⁶ Le Maroc a soutenu, dès le début, l'intervention de l'OTAN. La Tunisie ne s'y est pas opposée ouvertement. Quant à l'Algérie et à la Mauritanie, les deux pays ont refusé catégoriquement toute intervention étrangère dans les affaires internes de la Libye. Ce constat dégage les désaccords entre les États africains du DM vis-à-vis des questions de sécurité régionale. Trois ans après l'opération *Unified Protector* et nonobstant le risque de subir les effets collatéraux de la

crise libyenne, la mobilisation dans le cadre du DM est quasiment absente. Remédier à cette inertie requiert la mobilisation à deux niveaux :

- **Au sein du DM** : par l'engagement intermaghrébin. À cet égard, l'Alliance est invitée à modifier les perspectives des futures évolutions au sein du DM. La redéfinition des approches de travail devrait mettre la coopération, la concertation et l'intérêt commun comme des déterminants de la dynamique au sein du DM. Cette redéfinition devrait dynamiser positivement les relations interétatiques du DM. Les initiatives de coopération bilatérale qui déterminent les règles du jeu au sein du DM sont limitées et exacerbent la concurrence entre les deux principaux rivaux que sont le Maroc et l'Algérie.⁴⁷ Les divergences et l'inertie des États face à la crise libyenne et aux diverses menaces régionales mettent en cause le DM dans sa configuration actuelle.

- **États du DM/États du Sahel** : la stabilisation régionale et sous-régionale ne peut être établie sans un engagement des acteurs régionaux au Sahel, en l'occurrence les États du Maghreb. Les divers liens Maghreb/Sahel sont à exploiter dans l'objectif de stabilisation. Les échelles de développement et de stabilisation au Maghreb par rapport aux États du Sahel présentent des atouts solides à mobiliser. Converger les efforts et les initiatives et faire valoir l'influence et le poids des États du DM dans la zone saharo-sahélienne seront d'une importance considérable pour les deux ensembles. Cette redéfinition des approches dans le sens d'un conditionnement de l'apport de l'OTAN dans la région à un rapprochement des deux ensembles jouera en faveur de la reconnaissance de l'Alliance et de la concertation Sud-Sud.

Nouveaux cadres de dialogue : OTAN/États africains

Malgré l'implication de l'OTAN dans différentes

⁴² Abdenour Benantar, « Repenser les relations OTAN-Maghreb : perspectives et limites d'un dispositif régional de sécurité limité au Maghreb », in Brahim Saidy (dir), *L'OTAN et le Maghreb*, Paris, L'Harmattan, Collection Perspectives Stratégiques, 2014, p.26-28.

⁴³ Cf. Abdennour Benantar, « Contribution de l'OTAN à l'établissement de la confiance et de la sécurité au Maghreb », Fellowship Collège de Défense de l'OTAN, Rome, septembre 2010.

⁴⁴ Selon le principe de la non-imposition, les pays du DM sont libres de choisir le rythme de progression et l'étendue de leur coopération avec l'Alliance. L'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit. Le Dialogue méditerranéen fonctionne essentiellement sur une base bilatérale.

⁴⁵ Abdennour Benantar, « Contribution de l'OTAN à l'établissement de la confiance et de la sécurité au Maghreb », op.cit, voir aussi Pierre RAZOUX, « Comment redynamiser le Dialogue méditerranéen de l'OTAN avec les pays du Maghreb? », Research Paper, Collège de Défense de l'OTAN, Rome, n°64, décembre 2010.

⁴⁶ Communiqué du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, « Le Maroc en faveur d'une approche globale permettant au peuple libyen de réaliser ses aspirations légitimes », 10 juin 2011. Voir, aussi, Abdenour Benantar, « Repenser les relations... », in *L'OTAN et le Maghreb*, op.cit., p.36.

⁴⁷ Abdenour Benantar, « Repenser les relations OTAN-Maghreb : perspectives et limites d'un dispositif régional de sécurité limité au Maghreb », op. cit., p.17-43.



opérations sur le sol africain depuis 2005,⁴⁸ le dialogue OTAN/UA était toujours réduit à de simples réunions, sans constituer un véritable engagement politique, institutionnalisé et structuré. Ce n'est qu'en 2014 que les relations OTAN/UA ont été officialisées par la signature de l'Accord relatif au bureau de liaison de l'Alliance au siège de l'UA. Les perspectives d'un partenariat fructueux OTAN/États africains sont cruciales pour l'Afrique dans la concrétisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et aussi importantes pour l'OTAN dans sa quête de la reconnaissance et sa détermination de faire face aux menaces.

Les perspectives de partenariat OTAN/Afrique ont toujours été et sont encore brouillées, car les perceptions et les priorités ne sont pas les mêmes sur les deux rives de la Méditerranée. L'absence jusqu'à présent de visions communes officiellement exprimées risque de compromettre la quête de la reconnaissance de l'OTAN au Sahel en particulier et en Afrique en général. Cependant, le succès des opérations de l'OTAN augmente, nonobstant la controverse suscitée suite à l'intervention en Libye,⁴⁹ les chances d'engagement dans des cadres de dialogues différents impliquant le Sahel.

OTAN/CEDEAO : vu son potentiel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dispose depuis 1990 d'une branche militaire.⁵⁰ Depuis 2004, dans le nouveau contexte africain suite au passage de l'OUA à l'UA et dans le cadre de l'élaboration de l'AAPS, la CEDEAO a approuvé la force en attente de la Communauté qui remplace *de facto* l'ECOMOG. La CEDEAO offre donc un cadre régional pertinent en vue d'une éventuelle coopération avec l'Alliance. Les structures multidimensionnelles en place s'avèrent une plateforme à consolider à travers le savoir-faire de l'OTAN.

OTAN/CEN-SAD : dans un cadre sous-régional plus large, à savoir la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) qui regroupe les États du Sahel. La CEN-SAD a subi les conséquences du changement politique

en Libye. L'ex-président libyen, Kadhafi, était l'initiateur et le bailleur de fonds de l'organisation. Le premier sommet de la CEN-SAD s'est tenu à Syrte, en Libye le 14 avril 1999 avec la participation des États fondateurs de l'organisation. Cependant, après le sommet de N'Djamena de 2013, l'organisation cherche une deuxième vie par l'adoption d'un nouvel acte constitutif dont l'objectif est de restructurer et de redéfinir les objectifs. Il s'agit d'adapter ladite organisation aux évolutions dans la région, en particulier pour répondre aux problèmes touchant le corridor saharo-sahélien.⁵¹ La CEN-SAD, à la différence de la CEDEAO, ne dispose pas de forces d'intervention dans le cadre de l'APSA. Mais, une collaboration avec l'OTAN en matière de renseignements et de formation des forces de l'ordre demeure, malgré ses faiblesses, une des pistes à explorer par l'OTAN.

OTAN/Sahel : La création d'un « G5 du Sahel » le 16 février 2014 pour coordonner les politiques de développement et de sécurité des pays membres dans la région, offre une autre opportunité à saisir par l'OTAN pour établir un partenariat, même si c'est dans un cadre plus restreint.

OTAN/UA : Après la signature de l'accord de siège en 2014, les relations OTAN/UA pourraient s'approfondir. Par rapport à la région saharo-sahélienne, ce partenariat devrait se focaliser sur deux niveaux qui s'avèrent essentiels : tout d'abord l'officialisation des relations OTAN/UA et puis les concertations dans le cadre du parachèvement de l'APSA. La plateforme OTAN/Afrique sera, d'une part, une garantie de la reconnaissance de l'Alliance et, d'autre part, la concrétisation du principe de subsidiarité dans la gestion des crises.

La combinaison de l'expertise de l'OTAN en sécurité et défense aux légitimités des ensembles régionaux et sous-régionaux est le socle pour un partenariat stratégique OTAN/ensembles sous-régionaux africains.

⁴⁸ Depuis 2005, l'OTAN a aidé à acheminer au Darfour près de 5 000 soldats de la paix de l'Union africaine. L'OTAN a aussi aidé l'Union africaine en Somalie (AMI-SOM) où elle assurait la planification et les transports aériens et maritimes stratégiques. L'Alliance œuvre également dans le cadre du développement de capacités de maintien de la paix à long terme, en particulier la préparation des FAA, etc.

⁴⁹ Mehari Taddele Maru et Solomon Ayele Dersso, « L'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Libye et ses implications politiques et juridiques pour l'architecture africaine de paix et sécurité de l'UA : une perspective africaine », in Brook A. Smith-Windsor, (dir), *Implication et perspectives d'une collaboration entre l'UA et l'OTAN*, Collège de Défense de l'OTAN et Institut d'études de sécurité, p.167-187.

⁵⁰ L'ECOMOG (Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group, ou Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO).

⁵¹ *Jeune Afrique*, « Tchad: en première ligne, Tchad : la Cen-Sad est morte, vive la Cen-Sad », [en ligne], URL: http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2722p068_02.xml0/, consulté le 01/12/2014.



III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au Sahel, les dynamiques sont négatives et caractérisées par l'émergence de menaces transnationales hybrides. La région était déjà une zone de vulnérabilité. Mais récemment, elle s'est transformée en un foyer de diffusion du terrorisme et de dissémination des armes. De fait, la sécurité au Sahel a plusieurs déterminants : africains, arabes, nord-africains, européens, et internationaux. Ces ensembles et les sous-ensembles régionaux ont chacun sa logique et ses priorités, comme ses propres modes de fonctionnement. Les défis dans cette zone sont de chercher dans cette multiplication des ordres, les priorités et les cadres convenables à la concertation. Ces considérations défient les perspectives de l'Alliance et ses divers partenaires dans la région. Le pari consiste donc à faire face à la nouvelle donne géopolitique consécutive aux événements de 2011 et à mettre le dialogue OTAN/États du Sahel au centre des agendas des États membres de l'Alliance.

Sur la base de l'analyse, dans les lignes précédentes, de la myriade de défis auxquels sont confrontés les États au Sahel, plusieurs recommandations se dessinent :

- Rassurer les acteurs locaux, sous-régionaux et régionaux, en agissant conformément aux principes de la légalité internationale ; les initiatives de l'Alliance devraient être menées par/avec les États du Sahel.
- Cadrer les relations OTAN/États du Sahel et les institutionnaliser sera le gage d'un dialogue officiel et permanent qui permettra de passer outre les limites des initiatives unilatérales, occasionnelles et à caractère *ad hoc*.

- Se mettre d'accord au sein de l'Alliance vis-à-vis du Sahel : d'abord, par un accord sur la primauté des enjeux sécuritaires dans la région et sur la gravité de la menace pour les intérêts stratégiques de l'OTAN et, ensuite, par un accord sur la nature des initiatives à entreprendre.

- Mettre en valeur les priorités communes de stabilisation pour tous les ensembles africains. Cette démarche évitera de faire de ces partenaires des outils d'exécution entre les mains des États membres de l'Alliance individuellement.

- Valoriser l'approche multilatérale en tant que clé de voûte de la réussite de toute entreprise au Sahel. L'approche de l'OTAN devrait traiter et prendre en considération les demandes émanant des ensembles et sous-ensembles régionaux de cette zone.

- Développer des approches intégrationnistes entre les États du Sahel par l'adoption d'initiatives qui conditionnent le rapprochement OTAN/États du Sahel au rapprochement inter-sahélien.

- Tirer profit de la présence militaire et civile des États de l'UE au Sahel, en tant que base de travail pertinente de synchronisation.

- Valoriser l'OTAN non-militaire au Sahel en prenant en considération les besoins humanitaires urgents dans la région, et ce, en coopération avec les autres partenaires.

- Faire inviter les civils originaires du Sahel aux différents programmes de formation du Collège de Défense de l'OTAN.

- Créer une composante saharo-sahélienne au sein du Dialogue Afrique/OTAN. Cette composante jouera le rôle de catalyseur du dialogue OTAN/États du Sahel.